

PROJET DE LOI

adopté

le 21 décembre 2009

N° 41
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation du protocole à l'accord du
3 juillet 1995 entre le Gouvernement de la République
française et le Gouvernement du Royaume de Bahreïn
relatif aux services aériens.*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée
nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 1432, 1645 et T.A. 278.

Sénat : 409 (2008-2009), 79 et 80 (2009-2010).

Article unique

Est autorisée l'approbation du protocole à l'accord du 3 juillet 1995 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Bahreïn relatif aux services aériens, signé à Manama le 22 mars 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 décembre 2009.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1432 (AN, 13^{ème} législ.)